



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau des finances locales

Affaire suivie par : Agnès Duqueyrox

Tél. : 05.45.97.62.72.

Mail : agnes.duqueyrox@charente.gouv.fr

Angoulême, le

11 JAN. 2012

La Préfète de la Charente

à

Monsieur le Président du Conseil Général

Madame et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et des établissements publics locaux

(en communication à MM. les Sous-Préfets d'arrondissement)

Objet : Contrôle budgétaire – documents budgétaires pour 2012.

Le nombre important de produits financiers structurés contracté par les collectivités territoriales a rendu nécessaire de recenser les emprunts à risque et leur niveau d'exposition au risque.

Pour cette raison, l'arrêté du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, a introduit une nouvelle annexe devant figurer obligatoirement dans les budgets et comptes administratifs des collectivités locales. Il s'agit de l'annexe A2.9 « État de la dette – répartition de l'encours (typologie) ».

Or, il ressort du contrôle budgétaire effectué par mes services lors de l'exercice 2011 que de nombreuses collectivités n'ont pas intégré cette annexe au budget primitif 2011 et au compte administratif 2010.

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture
CS 92301

16023 ANGOULÈME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Horaires d'ouverture : 8h30 à 14h30 – Site internet : www.charente.gouv.fr

Il m'apparaît donc nécessaire d'appeler votre attention sur l'obligation de joindre l'ensemble des annexes concernant l'état de la dette et tout particulièrement cette nouvelle annexe relative à la répartition de l'encours de dette par type d'emprunt.

Les services de la préfecture restent, bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général


Jean-Louis AMAT

ANNEXE 5

BUDGET PRIMITIF ET COMPTE ADMINISTRATIF VOTE PAR NATURE ET PAR FONCTION

IV.- Annexes

A 2.9 – Éléments du bilan

État de la dette, répartition de l'encours (typologie)

| IV – ANNEXES | IV |
|---|------|
| ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE, REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE) | A2.9 |